

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DPE 59 Subvention (10.000 euros) à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols (94600) pour ses activités générales 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée à l'association Cluster Eaux-Milieus-Sols domiciliée 2 rue Waldeck Rousseau, 94600 Choisy-le-Roi (n° SIMPA 184672, dossier n° 2018_05799) dans le cadre de ses activités générales 2018.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention à l'association Cluster Eaux-Milieus-Sols pour 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur l'article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO